

23 avril 2021

Turquie : Situation des membres du Parti de la société démocratique (DTP¹) dans la province de Muş en 2006

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

¹ En turc : *Demokratik Toplum Partisi*

Table des matières

1. Situation dans la province de Muş et ses environs entre 2006.....	3
1.1. Un accroissement des tensions à partir de fin 2005	3
1.2. Une situation illustrative, les affrontements de Diyarbakir de mars 2006	3
1.3. Reprise des opérations antiterroristes dans la province de Muş partir de l'été 2006	4
2. Traitement réservé par les autorités turques aux membres du DTP dans la province de Muş en 2006.....	5
2.1. Un contexte général répressif.....	5
2.2. Quelques exemples d'arrestation de membres du DTP.....	6
Bibliographie	8

Résumé : La province de Muş a été le berceau d'une forte activité de la guérilla kurde du Parti des travailleurs du « Kurdistan (en turc : *Partiya Karkeran Kurdistan*, PKK). Le retrait des combattants du PKK de la région suite au « cessez le feu » de 1999 a entraîné une certaine amélioration de la situation sécuritaire. A compter de 2006, celle-ci s'est dégradée nettement. Dans ce contexte, de nombreux militants du Parti de la société démocratique (en turc : *Demokratik Toplum Partisi*, DTP) de la région ont fait l'objet de poursuites judiciaires.

Abstract : The Muş province, which hosted some of the Kurdistan Workers' Party strongholds, has known a high level of the Kurdish guerrilla activity. The withdrawal of PKK fighters from the area following the 1999 ceasefire led to some improvement in the security situation, which deteriorated significantly from 2006. In this context, many activists of the Democratic Society Party (*Demokratik Toplum Partisi* - DTP) have been prosecuted.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Situation dans la province de Muş et ses environs entre 2006

1.1. Un accroissement des tensions à partir de fin 2005

Selon des informations du Conseil norvégien pour les réfugiés (Norwegian Refugee Council), la zone de Malazgirt, et plus largement la province de Muş dans laquelle elle se situe, a été le berceau d'une forte activité de la guérilla kurde du Parti des travailleurs du Kurdistan (Partiya Karkeran Kurdistan – PKK) depuis 1985. Les populations locales y ont été victimes d'exactions commises tant par les forces de sécurité turques, les gardiens de village, que par les combattants du PKK. Cette zone fût particulièrement touchée par des déplacements forcés de populations et des destructions de villages environnant le centre urbain².

La province de Muş n'a cependant pas directement relevé de « l'état d'urgence » et les lois spécifiques afférentes qui ont été appliquées depuis juillet 1987 dans 10 provinces du Sud-Est du pays n'y ont pas eu cours³. Du fait de son statut de « région avoisinante », elle a en outre été caractérisée par un niveau d'alerte moindre. Suite à l'annonce d'un « cessez le feu » unilatéral par le PKK en 1999, la province de Muş est passée sous un statut intermédiaire de « quasi état d'urgence »⁴, statut administratif permettant notamment la restriction de certaines libertés individuelles de la population ainsi qu'une présence militaire et policière exceptionnelle et ce jusqu'en 2002⁵.

Le Conseil norvégien pour les réfugiés relève qu'à partir du début des années 2000, le retrait consécutif à la trêve des combattants du PKK de nombreuses zones de la région, a permis une certaine amélioration de la situation sécuritaire. Si le climat répressif vis-à-vis des populations, perçues comme soutiens au PKK, s'est alors amoindri quelque peu, la réinstallation dans la zone de Malazgirt des villageois déplacés a néanmoins eu des répercussions. En effet, le retour de ces derniers a entraîné parfois de violents conflits avec les gardiens de village⁶.

Selon le *Kurdish Human Rights Project* (KHRP), une organisation non gouvernementale (ONG) basée en Angleterre et dédiée à la promotion des droits de l'Homme dans les zones de peuplement kurdes, la région de Muş et ses environs ont été marquées en 2006-2007 par une intensification des activités violentes des groupes d'opposition armés pro-kurdes, mais également par un durcissement de la politique sécuritaire des autorités turques⁷. Selon la même source, l'affaire de Şemdinli, attentat survenu fin 2005 dans une localité située non loin de la frontière Irakienne dans lequel l'implication d'une faction de l'armée turque a été relevée, a enclenché une nette détérioration des relations entre la population de ces régions de peuplement kurde et les services de sécurité turcs⁸.

L'Organisation Mondiale contre la Torture (World Organisation Against Torture, OMCT) et la Fédération Internationale des droits de l'Homme (FIDH) pointent quant à elles, dans un communiqué conjoint, qu'à partir du mois de mars 2006 les provinces de Muş et celle voisine de Diyarbakır ont spécifiquement connu des épisodes, ponctuels et localisés, de violences urbaines⁹.

1.2. Une situation illustrative, les affrontements de Diyarbakir de mars 2006

Selon un rapport conjoint du Comité des droits de l'Homme du barreau d'Angleterre et du Pays de Galles (*Bar human rights committee of england and wales*, BHRC)¹⁰ et du *Kurdish human rights project*

²Norwegian Refugee Council, Global IDP Database, 10/2005,[url](#)

³ Selon la législation sur l'état d'urgence adoptée le 10 juillet 1987, les provinces de Bingöl, Diyarbakır, Elazığ, Hakkari, Mardin, Siirt, Tunceli, toutes situées dans le sud-est du pays, ont été placées sous une « Gouvernance d'état d'urgence », ou OHAL (en turc : *Olağanüstü Hâl Bölge Valiliği*). Celles de Adıyaman, Bitlis et Muş ont quant à elles reçu le statut de « région avoisinantes » (en turc : *Mücavir*), c'est-à-dire soumise à un état d'urgence partiel. En 1990, les provinces de Batman et Şırnak sont également placées sous statut OHAL. Entre 1994 et 2002, ces régions vont progressivement quitter ces statuts d'exception. (Suna Karakus, 02/2010, [url](#); Scalbert-Yücel Clémence, *Mouvements*, 02/2017, p. 101-108, [url](#))

⁴ Norwegian Refugee Council, Global IDP Database, 10/2005,[url](#)

⁵ Norwegian Refugee Council, Global IDP Database, 10/2005,[url](#)

⁶ Il s'agit de ces miliciens kurdes rétribués par l'Etat turc fortement impliqués dans les exactions commises à l'encontre des populations civiles de la région Sophie Bessis, Elin Wrzoncki, 2005, [url](#)

⁷ Kurdish Human Rights Project (KHRP), Spring 2007, p 7, [url](#)

⁸ Kurdish Human Rights Project (KHRP), Spring 2007, p 7, [url](#)

⁹ International Federation for Human Rights (FIDH), 07/04/2006, [url](#)

¹⁰ Le *Bar human rights committee of england and wales* est un organisme rattaché au barreau d'Angleterre et du pays de Galle qui œuvre à la promotion de l'État de droit et des normes juridiques internationalement reconnues relatives au droit de la Défense (voir [url](#))

(KHRP)¹¹ daté d'octobre 2006, un épisode émeutier ayant eu lieu entre le 28 mars et le 01 avril 2006 dans la ville de Diyarbakir, un des bastions des mouvements pro-kurdes, **a servi de catalyseur à un cycle de violences régionales**¹².

Selon le rapport du BHRC-KHRP, ces émeutes sont survenues dans le cadre de funérailles de combattants kurdes, pour partie natifs de la ville, qui ont été tués le 24 mars 2006 lors d'une opération menée par l'armée turque dans des zones montagneuses limitrophes¹³. Le rapport susmentionné avance que l'existence de soupçons parmi la population locale quant à **l'utilisation d'armes chimiques** par l'armée turque contre ces combattants kurdes, ont incité des milliers de personnes issues des provinces de Diyarbakir et de Muş à se rassembler pour ces funérailles¹⁴. L'absence d'autopsie officielle¹⁵ a augmenté la portée de ces rumeurs parmi la population locale, **rumeurs par ailleurs** non-démenties par les autorités turques. La même source note que **l'usage allégué d'armes chimiques par l'armée turque a déjà entraîné de nombreuses mobilisations parmi la population kurde**¹⁶.

Selon la *Diyarbakir Democracy Platform*, une organisation ombrelle turque rassemblant depuis 1992 plus d'une trentaine d'ONG et d'associations diverses et de syndicats¹⁷, les funérailles se sont initialement déroulées dans le calme. Les affrontements ont débuté lorsque le cortège s'est retrouvé bloqué devant un poste de police par les forces de sécurité qui ont fait usage de canons à eau et d'armes à feu¹⁸. Après la dispersion du cortège, cette violence s'est rapidement diffusée dans différentes parties de la ville avec notamment des groupes d'émeutiers attaquant les bureaux locaux du Parti de la justice et du développement (en turc : *Adalet ve Kalkınma Partisi*, AKP) ou des magasins restés ouverts¹⁹. Entre le 29 et le 30 mars, des unités militaires déployées dans la ville ont été ciblées par des jets de bombes incendiaires et ont riposté en utilisant des dispositifs anti-émeutes mais également des tirs à balles réelles²⁰.

Au terme de quatre journées d'affrontements, 335 magasins, 33 véhicules privées, 144 maisons, plusieurs bâtiments officiels, 22 agences bancaires, 3 voitures officielles et 60 arrêts de bus ont été partiellement détruits²¹. Selon l'ONG turque *İnsan Hakları Derneği* (*Human Rights Association*, HRA) ces affrontements ont fait 17 morts. Près de 200 agents de police et entre 150 et 200 civils ont été blessés. De plus, 563 personnes ont été arrêtées dont 383 poursuivies et gardées en détention. Parmi celles-ci 200 mineurs ont été dénombrés, dont 91 ont également été poursuivis. 350 cas de mauvais traitements/actes de tortures ont été signalés, avant la détention ou pendant celle-ci²².

1.3. Reprise des opérations antiterroristes dans la province de Muş à partir de l'été 2006

Selon un article de la BBC reprenant les informations issues d'un reportage de la chaîne pro-kurde Roj TV, entre les mois de mai et juin 2006, l'armée turque a mené diverses opérations conséquentes contre le PKK dans les zones de Malazgirt, Patnos d'Agri, Muş et Digor de Kars. Celles-ci ont entraîné la mort de quatre soldats turcs et de deux membres des Forces de défense du peuple (en turc : *Hêzên Parastina Gel*, HPG) autour de Findike et de Bingol²³.

Selon la même source, ces opérations militaires ont repris entre octobre et novembre 2007 dans les zones de Muş et de Malazgirt²⁴. D'après le centre de presse et de liaison des Forces de défense du

¹¹ Organisation non gouvernementale dédiée à la protection des droits de l'Homme des habitants des régions kurdes de Turquie, Syrie, Iran et Irak. Elle est fondée en 1992 par Kerim Yildiz, réfugié kurde, et de Michael Feeney, directeur du service des réfugiés du diocèse de Westminster. Elle a notamment constitué un réseau d'avocat et de professionnels des droits de l'Homme engagé dans des actions de *lobbying* auprès de diverses institutions européennes ou onusiennes (voir [url](#))

¹² Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 5, [url](#)

¹³ International Federation for Human Rights (FIDH), 07/04/2006, [url](#)

¹⁴ Les estimations du nombre de personnes assistant à ces funérailles varient de 5 000 à 10 000 selon les autorités turques à 100 000 selon le DTP.

¹⁵ Ainsi que la diffusion d'informations attribuées aux proches des morts selon lesquelles les rituels funéraires auraient révélé sur les corps des défunts l'existence de nombreuses brûlures et de constater l'absence d'impacts de balles

¹⁶ Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 9, [url](#)

¹⁷ Gilles Dorronsoro and Nicole Watts, "The Co-Production of Challenge: Civil Society, Parties, and Kurdish Politics in Diyarbakir", non daté, p.8, [url](#)

¹⁸ Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 5, [url](#)

¹⁹ Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 6, [url](#)

²⁰ Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 7, [url](#)

²¹ Michael Ivers, Brenda Campbell, 10/2006, p 9, [url](#)

²² Marlies Casier, 10/2009, [url](#)

²³ BBC Monitoring Europe, 05/06/2006, [url](#)

²⁴ BBC Monitoring Europe – Political, 08/11/2007,

peuple (en turc : *Hêzên Parastina Gel*, HPG), il s'agissait d'opérations de grande ampleur qui se sont étendues à diverses régions du Sud-est (Karlîova, Xox, Serefdin, Geliye Baske, et Bingol) et ont impliqué la mobilisation de plusieurs milliers de soldats turcs. Elles ont entraîné la mort d'un certain nombre d'entre eux, dans les zones de Bingol, Uzuncayir et Siirt²⁵.

Aucune autre information n'a pu être trouvée sur des opérations « antiterroristes » menées par l'armée turque dans la région de Malazgirt.

2. Traitement réservé par les autorités turques aux membres du DTP dans la province de Muş en 2006

2.1. Un contexte général répressif

Dans ce contexte de montée des tensions entre les autorités turques et les mouvements pro-kurdes et une partie de la population kurde, les membres et représentants du Parti de la société démocratique (en turc : *Demokratik Toplum Partisi* – DTP) ont été la cible de fréquentes arrestations par les autorités turques.

Le DTP a été créé le 9 novembre 2005 par des membres du Parti populaire démocratique (en turc : *Demokratik Halk Partisi* – DEHAP) en anticipation de l'interdiction de ce dernier, finalement dissout en décembre 2005²⁶. Le DTP a été, jusqu'à son interdiction en décembre 2009²⁷, l'un des principaux partis politiques pro-kurdes de Turquie. **Le parti a notamment bénéficié d'une solide assise parmi la jeunesse kurde**, comme en a attesté la tenue du premier congrès de sa branche jeunesse, qui a rassemblé plus de 3 000 personnes à Istanbul le 12 novembre 2006²⁸.

Le DTP a été régulièrement accusé par les autorités turques d'entretenir des liens étroits avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (en turc : *Partiya Karkeran Kurdistan* – PKK). L'Agence France Presse (AFP) rapporte à ce titre qu'en avril 2006, le chef de l'exécutif turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé son refus de dialoguer avec le DTP tant que sa direction n'aurait pas dénoncé publiquement le PKK²⁹.

L'ONG *Human Rights Watch* (HRW) met en avant dans un rapport, daté de juillet 2007 et consacré à la Turquie, le fait que les dirigeants et les militants du DTP ont été visés en 2006 par un harcèlement policier accru ainsi que par de nombreuses poursuites judiciaires³⁰. L'organisation pro-kurde *Kurdish Human Rights Project* (KHRP) avance que cette évolution doit être mise en perspective avec les échéances électorales de juillet 2007, qui ont finalement vu l'entrée du DTP au Parlement turc³¹.

Le journaliste Jérôme Bastion, spécialiste de la Turquie, note quant à lui, dans un article publié par Radio France Internationale (RFI) en avril 2006, que « les persécutions judiciaires se multiplient à l'encontre des dirigeants locaux du Parti de la société démocratique (DTP), dont les élus gèrent la majorité des villes du Sud-Est »³²

En outre, *Amnesty International* (AI) indique que le DTP a fait l'objet de multiples mesures répressives durant l'année 2006. L'organisation de défense des droits de l'Homme évoque dans son rapport de 2007 de nombreuses perquisitions policières visant des bureaux du DTP ainsi que des centaines d'arrestations de ses militants. Elle précise qu'une proportion importante des militants arrêtés en 2006 ont été accusés de « soutien au PKK » et poursuivis pour divers chefs d'inculpations³³.

Un rapport de la Commission des Communautés européennes de 2007 apporte des précisions à cet égard. Selon ledit rapport, les motifs et fondements juridiques des poursuites intentées contre les militants DTP sont : « manifestations illégales » selon la loi n° 2911, « apologie de crimes ou de

²⁵BBC Monitoring Europe – Political, 08/11/2007, [url](#)

²⁶ Arthur Banks, Thomas Muller, William Overstreet, 10/2006, [url](#)

²⁷Radio-France-Internationale (RFI) (source : Agence France Presse, AFP), 14/12/2009, [url](#)

²⁸ Zaman Gazetesi, 12/11/2006, [url](#)

²⁹ Agence France Presse (AFP), 16/07/2006, [url](#)

³⁰ Human Rights watch (HRW), 07/2007, p 13, [url](#)

³¹ La loi électorale turque d'alors exigeait que tous les partis politiques obtiennent au moins 10 % des voix au niveau national pour pouvoir entrer au Parlement. Lors des élections de 2002, ce seuil a entraîné l'exclusion d'un certain nombre de partis, notamment les partis kurdes. Bien que ces derniers aient obtenu la majorité des voix dans les provinces du sud-est et de l'est du pays, leur vote n'a pas été suffisant au niveau national pour franchir le seuil requis et ainsi bénéficier de sièges au Parlement. Or dans la perspective des élections législatives de 2007, le Parti de la société démocratique (DTP) a décidé de présenter des candidats indépendants, non soumis à ce seuil de 10%. Ainsi, au terme de ces échéances électorales, le DTP entre au Parlement avec 20 sièges (Human rights watch (HRW), « Turkey: Human Rights Concerns in the Lead up to July Parliamentary Elections », 07/2007, p 12, [url](#))

³² Radio-France-Internationale (RFI), 17/04/2006, [url](#)

³³ Amnesty International (AI), 23/05/2007, [url](#)

criminels » selon l'article 215 du Code pénal turc (CPT), « incitation à la haine » selon l'article 216 du CPT, « soutien à une organisation criminelle ou illégale » au sens de l'article 220 du CPT, « appartenance à une organisation criminelle ou illégale » selon l'article 314 du CPT³⁴, « promotion d'organisations terroristes, appartenance à une organisation terroriste ou aide et complicité avec une organisation terroriste » selon la loi antiterroriste n°3713³⁵.

De surcroît, le Département d'Etat Américain (*US Department of State, USDOS*) note dans son rapport de 2007 que durant l'année 2006 « des membres du DTP ont souvent été harcelés par la Gendarmerie et la police, sous la forme de menaces verbales, de détentions arbitraires pendant de grands rassemblements politiques et de détentions à des points de contrôle. Les forces de sécurité ont également souvent harcelé des villageois qu'elles considéraient comme favorables au DTP. Même si les forces de sécurité ont libéré la plupart des détenus peu de temps après, bon nombre d'entre eux ont dû subir un procès, en général pour avoir appuyé une organisation illégale ou incité au séparatisme »³⁶.

2.2. Quelques exemples d'arrestation de membres du DTP

Selon le *Kurdish Human Rights Project* (KHRP), entre février et mars 2006 Ibrahim Sunkur et Hilmi Aydoğdu, présidents du DTP pour les provinces de Van et de Diyarbakır, toutes deux limitrophes de celle de Muş, ont été inquiétés par les autorités turques³⁷. En premier lieu, Hilmi Aydoğdu a été arrêté en février 2006 après avoir exprimé publiquement son opposition à une éventuelle intervention militaire des forces armées turques dans le nord de l'Irak. *Human Rights Watch* rapporte qu'il a été placé en détention à la prison de type D de Diyarbakır, et poursuivi pour « incitation à la haine et à l'inimitié au sein de la population » au sens de l'article 216 du CPT. Hilmi Aydoğdu a été libéré sous caution après 41 jours de détention lors de laquelle il a été maltraité³⁸. Si *Human Rights Watch* précise qu'il a bien comparu une première fois le 4 avril 2006 devant la cour criminelle de Diyarbakır, les sources consultées n'ont, en revanche pas permis de connaître les suites judiciaires.

Selon le KHRP, Ibrahim Sunkur a été arrêté le 21 février 2006 avec 19 autres membres du DTP à Van, une ville située à environ 100 kms de Malzagirt. Des perquisitions de la police ont concomitamment visé les bureaux locaux du DTP, ainsi que les domiciles personnels des membres du parti. Deux membres du DTP, chez qui des documents relatifs au PKK auraient été retrouvés, ont été gardés en détention. Il est précisé que les militants libérés ont été soumis à la torture pendant leur détention³⁹. Selon le média *Turkey Daily News*, cette opération de police serait à mettre en perspective avec de violents affrontements survenus le 18 février 2006 dans la ville de Van entre des manifestants kurdes réunis pour la célébration du 7^e anniversaire de l'arrestation du leader du PKK Abdullah Öcalan et les forces de sécurité, ces affrontements ayant donné lieu à une première série d'arrestations⁴⁰.

Le site d'information en ligne *Kurdishinfo.com*, indique quant à lui, que Ibrahim Sunkur et certains des membres du DTP arrêtés le 21 février 2006 ont également été poursuivis pour « incitation à la haine et à l'inimitié au sein de la population » au sens de l'article 216 du CPT. Le site d'informations précise que ces arrestations ont fait suite à la diffusion, sur la chaîne de télévision pro-kurde ROJ TV, d'une déclaration publique de la direction provinciale du DTP en date du 17 février⁴¹. La même source relève que des arrestations de membres du DTP ont concomitamment eu lieu dans les villes de Malzagirt, Siirt, Esenyurt, Silopi et Batman, mais sans plus de précisions sur l'identité des personnes arrêtées ou des motifs de leur arrestation⁴².

Selon *Human Rights Watch*, Ahmet Türk et Aysel Tuğluk, respectivement président et vice-présidente nationaux du DTP, ont été condamnés par la Cour pénale d'Ankara à 18 mois de prison à la suite de la réalisation, par la section féminine du DTP de la localité de Yalova, de dépliants se référant, en langue

³⁴ Le rapport précise également qu'un nombre significatif des membres du DTP poursuivis l'ont été selon article 220 du CPT. Or, celles-ci ont également fait l'objet par extension de poursuite sous l'angle de l'article 314 du CPT, entraînant par conséquence des peines alourdies, comprises entre cinq et dix ans de prison (Commission of the European Communities, 06/11/2007, p 24, [url](#))

³⁵ Commission of the European Communities, 06/11/2007, [url](#)

³⁶ USDOS, 06/03/2007, [url](#)

³⁷ Kurdish Human Rights Project (KHRP), p 9, [url](#)

³⁸ Human Rights watch (HRW), 07/2007, p 18, [url](#)

³⁹ Kurdish Human Rights Project (KHRP), Spring 2007, p 9, [url](#)

⁴⁰ Turkey Daily News, 17/02/2006, [url](#)

⁴¹ Kurdishinfo.com, 22/02/2006, [url](#)

⁴² Turkey Daily News, 17/02/2006, [url](#)

kurde⁴³, au leader du PKK Abdullah Öcalan⁴⁴. Selon le KHRP, une enquête a également été ouverte contre ces derniers suite à l'assemblée générale annuelle du parti, lors de laquelle ils n'auraient pas fait procéder à la déclamation de l'hymne national ni fait afficher une représentation d'Atatürk. La source n'apporte pas plus de précisions quant aux fondements juridiques ni aux suites judiciaires de cette affaire⁴⁵. De plus, Aysel Tuğluk figure également parmi un groupe de 25 membres du DTP poursuivis pour « apologie publique d'un crime ou d'un criminel » selon l'article 215 du Code pénal turc CPT en raison d'une déclaration de presse collective relative à l'état de santé du leader du PKK Abdullah Öcalan dans laquelle ce dernier est désigné avec le titre formel et respectueux de "Monsieur" (*sayın*)⁴⁶.

Amnesty International (AI) signale qu'entre septembre et octobre 2006, **54 maires en exercice, membres du DTP ont été arrêtés et présentés devant la justice turque**. Selon l'organisation internationale de défense des droits de l'Homme, les autorités turques les ont accusé de « soutien au PKK » et notamment d'avoir « aidé sciemment et volontairement une organisation terroriste en essayant d'empêcher la perte d'un moyen de propagande visuelle de l'organisation terroriste ». Cela a fait suite à l'envoi d'une pétition au Premier ministre danois Anders Fogh Rasmussen, sollicitant collectivement ce dernier de ne pas donner suite à la demande des autorités turques de procéder à la fermeture de la chaîne de télévision Roj TV⁴⁷.

Human Rights watch (HRW) précise que les élus locaux ont, pour justifier leur demande auprès des autorités danoises, mis en exergue la nécessité d'une plus grande liberté d'expression en Turquie⁴⁸. En première instance, la cour pénale de Diyarbakir a acquitté trois d'entre eux et condamnés les autres à des peines de prison allant de 7 à 15 ans pour « soutien à une organisation criminelle ou illégale », « appartenance à une organisation criminelle ou illégale » et « apologie de crimes ou de criminels » au sens des articles 220, 314 et 215 du CPT⁴⁹. Ils ont été condamnés au mois d'avril 2008 à des peines allant de 2 mois à un an de prison par une cour de Diyarbakir⁵⁰.

Enfin, en mars 2007, un procès a été intenté contre plusieurs membres de la section du DTP de Malazgirt. Il s'agit de Nedim Alkan, président du DTP pour le district de Malazgirt, İhsan Yalçın, adjoint au maire de Malazgirt, et plusieurs membres de la section locale du DTP (Ahmet Yağcı, Kemal Çetin, Celal Öztürk, Erhan Eren). La justice turque a reproché à ces derniers d'avoir fait « apologie de crimes ou de criminel » dans le cadre de la préparation des célébrations du Newroz 2007. Ils ont été condamnés à des peines allant de 6 mois à 1 an et demi d'emprisonnement⁵¹.

Il est à noter que jusqu'en 2009, année de dissolution du DTP, ses membres et responsables ont continué à être régulièrement l'objet d'arrestations et de poursuites judiciaires⁵².

⁴³ La problématique de l'usage de la langue kurde est également présente en 2006 dans des affaires judiciaires similaires. Par exemple, le 15 juin 2006, le Conseil d'État turc a dissout le conseil municipal de Sur, dans la province de Diyarbakir et démis de ses fonctions le maire Abdullah Demirbaş, membre du DTP. Les autorités turques reprochaient à cette administration municipale d'avoir préparé un projet d'offre de services municipaux dans des langues minoritaires dont le kurde, projet jugé anticonstitutionnel. Certains membres de l'ancien exécutif municipal de Sur, dont Abdullah Demirbaş, se sont ensuite vu condamnés à des peines de prison allant de une à deux ans pour infraction à la loi n° 1353 de 1928 sur l'usage de l'alphabet turc, mais également pour « apologie de crimes ou de criminel » selon l'article 215 du Code pénal turc (CPT) (voir Middle East Observer, Vladimir van Wilgenburg, « Kurdish mayor Abdullah Demirbas sentenced to jail », 05/05/2009, [url](#))

⁴⁴ Human Rights watch (HRW), 07/2007, p 17, [url](#)

⁴⁵ Kurdish Human Rights Project (KHRP), Spring 2007, p 9, [url](#)

⁴⁶ Kurdish Human Rights Project (KHRP), Spring 2007, [url](#)

⁴⁷ Amnesty International (AI), 23/05/2007, [url](#)

⁴⁸ Human Rights watch (HRW), 07/2007, [url](#)

⁴⁹ Info-Turk, 11/2007, [url](#)

⁵⁰ Nationalia, 15/04/2008, [url](#)

⁵¹ Mazlumder, 03/2007, [url](#)

⁵² Australia Refugee Review Tribunal, 02/03/2009, [url](#) ; Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), 09/03/2010, [url](#) ; Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), 07/07/2007, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en avril 2021.

Organisations intergouvernementales

Commission of the European communities, « Turkey 2007 progress report », Commission staff working document, 06/11/2007,
https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2007/nov/turkey_progress_reports_en.pdf

Institutions nationales

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), Information sur la situation des membres et des partisans du Parti de la société démocratique (*Demokratik Toplum Partisi* – DTP) et du Parti pour la paix et la démocratie (*Bariş ve Demokrasi Partisi* – BDP), et le traitement qui leur est réservé, 09/03/2010,
<https://www.refworld.org/country,,IRBC,,TUR,,4e43ce132,0.html>

Australie, Australia Refugee Review Tribunal, “rrt research response, Turkey”, 02/03/2009,
<https://www.refworld.org/pdfid/4b6fe30ad.pdf>

Canada, Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), Information sur la situation et le traitement réservé aux membres, aux partisans et aux sympathisants du Parti de la société démocratique (*Demokratik Toplum Partisi*–DTP) (2006-2007), 07/07/2007,
<http://www.unhcr.org/refworld/docid/46fb73d3c.html>

Etats-Unis, USDOS, “Country Reports on Human Rights Practices for 2006, Turkey”, 06/03/2007,
<https://2009-2017.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2006/78844.htm>

Organisations non gouvernementales

Mazlumder, « 2007 Nisan İhlal Raporu », 03/2007,
<https://mazlumder.org/tr/main/yayinlar/yurt-ici-raporlar/3/2007-nisan-ihlal-raporu/798>

Amnesty International (AI), “Report 2007 – Turkey”, 23/05/2007,
<https://www.refworld.org/docid/46558ee82.html>

Human Rights watch (HRW), « Turkey: Human Rights Concerns in the Lead up to July Parliamentary Elections », 07/2007, p 21,
<https://www.hrw.org/legacy/backgrounder/eca/turkey0707/turkey0707web.pdf>

Kurdish Human Rights Project (KHRP), “Newline 1”, Spring 2007, Issue 37, p 7, 2007,
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwihhsHBmf3vAhWBAmMBHdatBMEQFjAAegQIBRAD&url=http%3A%2F%2Fwww.khrp.org%2Fkhrp-news%2Fhuman-rights-documents%2Fnewline%2Fdoc_download%2F107-newsline-37.html&usq=AOvVaw1VwOeRk3fAHSHvrMPH4Two

Michael Ivers, Brenda Campbell, “Indiscriminate use of force: violence in south-east turkey, fact-finding mission report”, Bar human rights committee of England and wales (BHRC), Kurdish human rights project (KHRP), 10/2006, 48 p,
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwis-u3zroLwAhW2DWMBHbCVDPYQFjAJegQICBAD&url=http%3A%2F%2Fwww.khrp.org%2Fkhrp-news%2Fhuman-rights-documents%2F2006-publications%2Fdoc_download%2F94-indiscriminate-use-of-force-violence-in-southeast-turkey-fact-finding-mission-report.html&usq=AOvVaw19XZWM7qQOiv1LVcHq6UVF

International Federation for Human Rights (FIDH), "Arrests/III-treatments/ udicial proceedings - TUR 001/0406/045", 07/04/2006,
<https://www.fidh.org/en/region/europe-central-asia/turkey/Arrests-III-treatments-Judicial>

Norwegian Refugee Council, Global IDP Database, "Profile of internal displacement: Turkey", 10/2005, p 202,
<https://www.refworld.org/pdfid/3bd98d600.pdf>

Think tanks, universités et centres de recherches

Scalbert-Yücel Clémence, « Guerre, état d'urgence, droits culturels et linguistiques kurdes bafoués. Retour sur le pluralisme selon l'AKP », *Mouvements*, 02/2017, p. 101-108, <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2017-2-page-101.htm>

Suna Karakus, « L'analyse du problème kurde en Turquie: le rôle du PKK dans la reconnaissance de la question kurde », université du Québec à Montréal, 02/2010,
<https://archipel.uqam.ca/2837/1/M11340.pdf>

Marlies Casier, "Contesting the 'Truth' of Turkey's Human Rights Situation: State-Association Interactions in and outside the Southeast", *European journal of Turkish studies*, 10/2009,
<https://journals.openedition.org/ejts/4190>

Arthur Banks, Thomas Muller, William Overstreet, "Political Handbook of the World 2007, Turkey », Washington, CQ Press, 10/2006,
<https://www.refworld.org/pdfid/47de29b40.pdf>

Sophie Bessis, Elin Wrzoncki, « La Turquie à la croisée des chemins », *Confluences Méditerranée* N°52, pages 113 à 128, 2005,
<https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2005-1-page-113.htm>

Gilles Dorronsoro and Nicole Watts, "The Co-Production of Challenge: Civil Society, Parties, and Kurdish Politics in Diyarbakır", non daté, p.151,
<http://gillesdorronsoro.com/src/bookChapter/TheCollectiveProductionOfChallenge-byDorronsoroWatts.pdf>

Médias

Radio-France-Internationale (RFI) (source : Agence France Presse, AFP), Jérôme Bastion, « L'interdiction du DTP provoque un engrenage de violences », 14/12/2009,
<https://www.rfi.fr/fr/contenu/20091214-incidents-kurdistan>

Middle East Observer, Wladimir van Wilgenburg, « Kurdish mayor Abdullah Demirbas sentenced to jail », 05/05/2009,
<http://vvanwilgenburg.blogspot.com/2009/05/kurdish-mayor-abdullah-demirbas.html>

Nationalia, « Turkey continues efforts to criminalize Northern Kurdistan's main political party », 15/04/2008,
<https://www.nationalia.info/new/8587/turkey-continues-efforts-to-criminalize-northern-kurdistans-main-political-party>

BBC Monitoring Europe – Political, "Kurdish source reports Turkish soldiers killed in clashes", 08/11/2007,
<https://advance.lexis.com/document/?pdmfid=1519360&crd=8192b0b6-ff63-4f2c-be2c-3349f62d7d40&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A4R34-NG40-TX34-N0GJ-00000-00&pdcontentcomponentid=10962&pdteaserkey=sr10&pditab=allpods&ecomp=7zgnk&earg=sr10&pid=f3477c13-7f0b-4aa7-9655-21c8e40df441>

Info-Turk, «Month's events n°351», 11/2007,
<https://www.info-turk.be/351.htm>

Zaman Gazetesi, « DTP gençlik kongresi PKK şovuna dönüştü », 12/11/2006,
<https://www.evrensel.net/haber/173985/dtp-gencligi-kongresini-topladi>

Agence France Presse (AFP), « Turquie: la réponse aux violences dans le sud-est sera dure (Erdogan) », 16/07/2006,
<https://advance.lexis.com/document/?pdmfid=1519360&crd=9c084919-f991-4348-b8cb-752cf607d5a3&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A4KDV-5RW0-TWMD-525J-00000-00&pdcontentcomponentid=305052&pdteaserkey=sr1&pditab=allpods&ecomp=7zgnc&earg=sr1&prid=8bee8016-8d2c-4f13-8259-240dcd868ec7&cbc=0>

BBC Monitoring Europe – Political, « Four Turkish soldiers, two Kurdish guerrillas killed in fighting – TV », 05/06/2006,
<https://advance.lexis.com/document/?pdmfid=1519360&crd=b2abc75d-f4da-4071-8ea4-13c50f316492&pddocfullpath=%2Fshared%2Fdocument%2Fnews%2Furn%3AcontentItem%3A4K41-W160-TX34-N1V2-00000-00&pdcontentcomponentid=10962&pdteaserkey=sr9&pditab=allpods&ecomp=7zgnc&earg=sr9&prid=98d4381a-2a22-487c-8f19-6a6c40ca9dd7>

Jérôme Bastion, « Turquie, La crainte d'un printemps terroriste », Radio-France-Internationale (RFI), 17/04/2006,
http://www1.rfi.fr/actufr/articles/076/article_43106.asp

Kurdishinfo.com, « Provincial chairman of DTP from Van was arrested », 22/02/2006,
<http://www.kurdishinfo.com/modules.php?name=News&file=article&sid=6019>

Turkey Daily News, « Demonstrators clash with police, 200 demonstrators detained », 17/02/2006
<http://www.turkishdailynews.com.tr/article.php?enewsid=36005>